

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 14 décembre 2023 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 12 décembre 2023.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon		Procuration à Raoul BAUER	
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie		X	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial		Procuration à Philippe GRESSEL	

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (9) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Chasse : reconnaissance du droit de priorité pour l'adjudication publique du lot 1.

La commission consultative communale de chasse (4C) s'est réunie le 12 décembre 2023 pour analyser les candidatures à l'adjudication publique du lot n°1 de la chasse communale qui aura lieu le 2 janvier prochain salle socio culturelle à Luttange.

L'adjudicataire actuel a fait valoir son droit de priorité.
Il a déposé un dossier recevable, analysé et validé par la 4C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconnaître le droit de priorité à Yves GERHART, adjudicataire actuel du lot n°1 (274,4 ha), pour l'adjudication publique du 02/01/2024.

3. Chasse : désignation des candidats admis à participer à l'adjudication publique du lot 1.

La commission consultative communale de chasse (4C) s'est réunie le 12 décembre 2023 pour analyser les candidatures à l'adjudication publique du lot n°1 de la chasse communale qui aura lieu le 2 janvier prochain salle socio culturelle à Luttange.

Deux candidatures ont été déposées avant le 11/12/2023, délai imparti.

Elles ont été analysées et validées par la 4C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Pascal SCHNEIDER, demeurant à CHARLY ORADOUR, et Xavier COLLETTE, demeurant à FILSTROFF, candidats admis à participer à l'adjudication publique du 02/01/2024.

Fin du conseil municipal à 20h19.